



# PROCES-VERBAL

## Conseil Municipal du

### 28 février 2026 à 15h00

*Salle Hubert TENAS*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit février, à quinze heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Hubert TENAS à Serralongue, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Philippe JUANOLA, Maire.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 23 février 2026.

**Etaient présents (7) :** Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER

**Absents excusés (3) :** Virginie VERRIER, Ilhem BELOULHI, Peter PETERSEN,

**Pouvoirs (0) :**

**Soit 6 membres présents sur un effectif de 9, le quorum est atteint.**

Monsieur Richard TENAS est élu secrétaire de séance.

**Le Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2026 n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Révision des prix des loyers année 2026 (délibération),
- Vote des taux d'imposition 2026 (Délibération),
- Vote des subventions aux associations (délibération),
- Approbation de la convention relative à l'intervention du CCRP dans le cadre du plan objet 66 (délibération),
- Questions diverses.

### **1 / Révision des prix des loyers (Délibération n°10-2026) :**

Rapporteur Monsieur le Maire Philippe JUANOLA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les baux de location conclus entre la commune et les locataires des logements et/ou locaux communaux, prévoyant une clause de révision annuelle des loyers selon l'indice de référence applicable ;

**Considérant** le contexte économique actuel ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de soutenir les locataires des biens communaux et de ne pas alourdir leurs charges ;

Intervention (s) : /

*Monsieur le Maire propose de ne pas réindexer le prix des loyers compte tenu que nous n'avons pas pu réaliser les travaux de rénovation prévus sur ces appartements.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

DÉCIDE :

- De renoncer à l'application de la clause de révision annuelle des loyers pour l'année 2026, pour l'ensemble des logements communaux concernés ;
- De maintenir les loyers au montant appliqué en 2025 pour toute l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2/ Vote des taux d'imposition 2026 (Délibération n°11-2026) :**

Rapporteur Monsieur le Maire Philippe JUANOLA,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi de finance n° 2026-103 du 19 février 2026,

**Vu** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 février 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9.85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	33.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59.37 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Intervention (s) : /

**Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

DÉCIDE :

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9.85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	33.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59.37 %

### **3 / Vote des subventions aux associations (Délibération n°12-2026) :**

Rapporteur Monsieur le Maire, Philippe JUANOLA,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2026 présentés par les associations.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
COMITE DES FETES	3 000€
ACCA	220 €
AAPPLA	220 €
LA BOULE DE CABRENÇ	220 €
GROUPE SARDANISTE	220 €
ASSO ANIMATION ET CULTURE	800 €
SAPEUR POMPIER	175 €
ASSO TENNIS CLUB	220 €
ASSO SPORTIVE GOLF	100 €
SYNDICAT AGRICOLE	220 €
ASSO CLUB SPORTIF	220 €
LES COUREURS DE CABRENÇ	220 €
RYGBY DU HAUT-VALLESPYR	220 €
AU SECOURS DES CHATS ERRANTS	220 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
AVC 66	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 425 €</b>

#### Interventions :

- *Machteld LEMPENS fait remarquer que l'association WANOMICHI n'existe plus sur le village*
- *Eve ROIG propose de soutenir tous les ans une association caritative différente (Association AVC66 nous a adressé une demande pour 2026)*
- *A noter qu'on aura des demandes des associations lors de la prochaine réunion qui devrait se tenir en Avril. Le gain fait sur 2026 pouvant être réinvesti dans ces travaux ou achats.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

#### **DÉCIDE :**

- d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de **6 425 €uros**, répartie comme indiqué ci-dessus,
- Inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2026 de la Commune,

## **4/ Approbation de la convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine dans le cadre du plan objet 66 (Délibération n°13-2026) :**

Rapporteur Monsieur le Maire Philippe JUANOLA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de convention proposé par le Département des Pyrénées-Orientales relatif à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) dans le cadre du Plan-Objet 66 ;

**Considérant** la réalisation par le Département d'un Plan-Objet et sa mise en œuvre prévoyant la gratuité des opérations d'inventaire, d'examen-diagnostic et des interventions de conservation in situ réalisées par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine ;

**Considérant** la volonté de la commune de s'inscrire dans ce dispositif afin de préserver et valoriser le patrimoine communal, notamment la croix de procession ;

**Considérant** que cette convention définit les modalités techniques et administratives d'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine ;

Intervention :

*Eve ROIG a présenté notamment le projet de restauration de la croix en argent sur pied qui est dans notre église Sainte Marie. Une consolidation est prévue et se fera dans le cadre de cette convention.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention relative à l'intervention du CCRP dans le cadre du Plan-Objet 66 pour la conservation et restauration de la croix de procession
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et au Département.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Eve ROIG :**

- Comité d'organisation du micro-festival qui souhaite pour les 10 ans faire quelque chose de spécial sur Serralongue – idée de budget demandé → proposition du conseil de rester sur le même budget qu'en 2025
- Petite reprise du marché avec le boucher-charcutier L'ATELIER du Vallespir tous les dimanches accompagné de la pâtisserie CASA MUNT. Ce dimanche 1 mars une libraire Lire à L'Os viendra.

**Nadia GUYAUX :**

- Félicitation pour l'organisation de la rife des enfants de l'école.
- La directrice pénitentiaire qui s'occupe des TIG (Travaux d'intérêt généraux) est venue en mairie proposer à la municipalité de prendre cette personne dans nos services techniques. Durée de 140 heures. Aucune prise en charge de la mairie.

**Corinne TESSIER :**

- Entretien du verger qui a été fait – tout pousse bien.

**Machteld LEMPENS :**

- Remerciements au nom des parents d'élève pour les lots offerts pour la rifle des enfants de l'école communale.
- Travaux dans la cours de l'école → intervention amiante prévue le mercredi 11/03.
- Remerciements pour le nettoyage des voiries suite à la tempête NILS

**Richard TENAS :**

- Fuite hostel : recherche de fuite et déclaration Dommage ouvrage
- Travaux appartements de l'hostal : réception faite le 23/02/2026 (quelques petites réserves) – branchement ENEDIS pour les appartements
- Déclaration tempête NILS : déclaration faite auprès de la SMACL et expertise en cours.

**Philippe JUANOLA :**

- Inauguration des appartements de l'hostal de Cabrenç : de nombreux représentant des institutions ne pouvant venir en plein période électorales, l'inauguration est repoussée au 28 Mars à 11h
- La Commission finance se réunira après les prochaines élections pour préparer le budget 2026
- Le vote du budget devra se faire avant le 30/04/2026
- Site internet : les propriétaires des gites peuvent se rapprocher du secrétariat pour être rajoutés sur le site
- Flyer de la préfecture par rapport au nouveau mode de scrutin reçus en mairie
- Prochaine permanence de la gendarmerie le 5 mars 2026
- Un arrêté préfectoral a été adressé en mairie précisant que toutes les interventions de ENEDIS sont considérées comme d'utilité publique – le maire ne pouvant donc pas intervenir sur le sujet.
- Tempête NILS : remerciements aux Serralonguaises et Serralonguais qui nous ont soutenu et qui ont proposé leurs services. Remerciements aux entreprises ENEDIS, la préfecture, les services techniques et administratifs de la commune, les services de l'intercommunalité et le service des routes départementales.

**L'ordre du jour étant épuisé, Philippe JUANOLA, Maire, lève la séance à 16h30**

\*\*\*\*\*

**AGENDA :**

- Elections municipales : 15 Mars 2026
- Réunion des associations : 11 Avril 2026 à 17h
- Date et vote du budget le 11 Avril à 14h

Le secrétaire de séance

Le Maire

Philippe JUANOLA